

# ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA VALLEE DU LUDE, des sites environnants de Carolles et de la Baie du Mont-Saint-Michel

12 rue du Placin 50740 Carolles

contact@vallee-du-lude.com

Association déclarée (JO du 7-9-1971), agréée le 4-12-1996

Membre de Manche Nature, du CREPAN et du GONm, associations agréées de protection de l'environnement.

## COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE 2019 Jeudi 8 Août, salle de l'Amitié à Carolles

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30 en présence de 37 personnes présentes ou représentées.

Le président remercie de leur présence Jean-Marie SEVIN Maire de Carolles, ainsi que Françoise de LIGNAC Présidente des Amis de l'Anse du Hérel, Patrick BOULAND Président de l'AGEB et Alain CABOS Président d'UAA les Saint-Pairais. Albert Fontaine 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Champeaux est excusé.

### **Rapport financier**

Marc Boul présente le bilan financier de l'exercice 2018 / 2019.

Les recettes représentent 1 100,33 €, les dépenses 526,72 €. Le bilan est excédentaire de 573,61€.

Nous sommes 98 adhérents dont 80 à jour de cotisation.

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

### **P. Bouland nous présente un exposé sur l'évolution de l'ensablement de la baie du Mont St Michel, à partir des relevés LIDAR disponibles depuis 2009.**

Vous en trouverez un résumé en annexe au présent CR,

### **L. Toury, M.R. Castel, P. Dacheux, Y. l'Hostis & A. Jeglot présentent le rapport d'activité :**

#### **1-Vallée du Lude :**



Yann l'Hostis a organisé pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive des visites guidées dans la Vallée du Lude et les Falaises de Carolles les 8 et 15 Juin ainsi que le 8 Août avant l'Assemblée Générale.

#### **Petite histoire du Lude et du Crapeux**

*(Entrevue avec M. Guillaume Eychenne, du SMBCG de Saint-Pair le 4 juillet 2019)*

Le SMBCG (Syndicat Mixte des Bassins Versants Côtiers Granvillais) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé spécifiquement en 2003 pour assurer la mise en place d'actions visant à reconquérir la qualité des eaux continentales et côtières, dans un objectif de maintien des usages récréatif (la pêche), littoraux (baignade, pêche à pied), eau potable (actions menées en direction de la population et des agriculteurs) ...

A l'origine – il y a 15 ans, le syndicat s'occupait de mises aux normes, de raisonnement à la fertilisation, de sensibilisation sur les bassins versants, d'opérations avec la Chambre d'agriculture.

Le Lude et le Crapeux sont deux fleuves côtiers classés en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole.

Le Lude prend sa source sur la commune d'Angey, au niveau de la D 221. Une autre source est à Saint Michel des Loups. Il est long de 5 km, avec ses affluents. Il se jette dans la mer au Port du Lude.

Le Crapeux est la partie du ruisseau « Chavoy » qui part de St Michel des Loups. Il se jette dans la mer au niveau de la cale en passant par la vallée des peintres. Il fait un peu moins de 2 km.

Le Lude jouit d'un bon état écologique au titre de la directive européenne (poissons, faune, flore aquatique, état du milieu). Il y a des truites fario dans le Lude, de la Loche, du Chabot (chabot : petit, tête bizarre, barbillons, poisson protégé). Les eaux sont bien oxygénées, il y a du gravier ou du caillou au fond du ruisseau. Cette qualité est témoin de l'absence d'urbanisation et d'agriculture conventionnelle.

Le secteur est relativement extensif, avec beaucoup de prairies, mais sur Sartilly / Saint Michel des Loups cela évolue. Le bocage est traditionnel, typique, milieu « relictuel » (cela signifie que subsistent aujourd'hui quelques poches typiques de l'agriculture traditionnelle, témoins du passé) et ce milieu (identifié comme « à protéger », par le « Schéma de Cohérence Territorial ») subit beaucoup de pressions, surtout agricoles. Les effets de la diminution du bocage n'ont pas encore été quantifiés.

La tourbière « des cent vergées » sur St Michel des Loups est un site protégé, géré par le SYMEL. Au niveau de l'assainissement collectif, « c'est beaucoup mieux qu'il y a quinze ans ».

Le Crapeux est un peu plus dégradé.

Les plages sont en bon état (pavillon bleu). Hors accident, la qualité des eaux est bonne.

Le Thar : très bonne qualité écologique, héberge « du grand migrateur » : saumon de l'Atlantique. (classé au summum du classement).

Le technicien rivières a en charge l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Le préfet peut l'autoriser à intervenir sur des terrains privés. Quant à l'entretien des cours d'eau privés, c'est aux propriétaires de s'en charger : la végétation, la berge, le fond du cours d'eau appartiennent aux propriétaires riverains. L'eau et les animaux ne leur appartiennent pas.

Le Conservatoire du Littoral n'est propriétaire que d'une partie du cours d'eau « basse vallée du Lude », en gros 300 m en aval de la D 911. Le reste appartient à d'autres propriétaires.

En conclusion, un entretien mal adapté (parce qu'insuffisant ou au contraire, excessif) pourrait avoir des effets néfastes sur le bon fonctionnement d'un cours d'eau : fermeture du milieu, augmentation des risques de crue par accumulation d'embâcles, altération de la qualité de l'eau (réchauffement ...), augmentation de la vitesse d'écoulement ...

## **2 – La parcelle A111 (Il s'agit du parking Jullouvillais à Carolles Plage.)**

Dimanche matin 5 Mai nous avons été alertés par un Carollais : « *vous devriez aller voir le grand parking à Carolles plage...* ». Nous ne nous attendions pas à cela ! Sous prétexte de « sécurité et d'accessibilité », afin d'accueillir la 10<sup>e</sup> édition d'un festival de musique, des bulldozers venaient de décaper le terrain et d'étaler une couche de cailloux. La dune a été dans le même temps arasée en limite du terrain.

Pour faire bonne mesure, le Crapeux a été dans la foulée busé sur quelques mètres et le talus côté carollais arasé. Même si (à la demande de Mr Sevin) le busage a été démonté et le talus remis en état tout ceci constitue une véritable agression contre la biodiversité, ce qui a choqué beaucoup de monde.

Comme si cela n'était pas suffisant fin Juin une rumeur fait état d'une volonté de nettoyer le Crapeux afin qu'il présente son meilleur visage. Nous écrivons aux Maires de Carolles et Jullouville pour leur faire part notre inquiétude devant cette opération inutile même néfaste. Seul Mr Sevin nous a répondu qu'il partageait nos observations.

Pour terminer sur ce sujet, nous questionnons sur l'opportunité de renouveler de tels événements sur ce terrain qui reste l'un des derniers non construit sur le littoral, avec le terrain de l'agriculture côté Carolles.

**Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien pour préserver ces lieux.**

### **3 - Chemin des pendants**

Nous avons été informés début Janvier que le propriétaire d'une parcelle, 5 chemin des pendants, avait procédé à l'abattage de la totalité des arbres et arbustes existants sur son terrain.

Ceci est contraire au Règlement du PLU (2017) qui précise clairement que « *la suppression de tout ou partie de la trame paysagère identifiée aux OAP est interdite* »

Contact pris avec la mairie, il nous est précisé que Monsieur le Maire lui a écrit en lui demandant « *de bien vouloir replanter des arbres et/ou arbustes en nombre suffisant afin de reconstituer la trame paysagère ...* »

Force est de constater que depuis 8 mois rien n'a été fait (lors de l'AG du mois d'Août). Il est certain que si les choses restaient en l'état cela créerait un dangereux précédent !

Nous avons donc écrit à Mr SEVIN et Mr GUILLOU afin de savoir si des engagements ont été pris pour cette reconstitution et dans le cas contraire quels sont leurs intentions pour faire respecter le PLU.

Mr Sevin nous informe qu'il a contacté le propriétaire en lui fixant une date butoir pour la « remise en l'état »  
Nous restons vigilants !

### **4 – Conservatoire du Littoral**

Nous avons été associés par le Conservatoire du littoral à la mise en place d'un parcours d'interprétation sur les falaises, en liaison avec le parcours des peintres envisagé par la Commune. Nous avons participé l'année dernière à diverses réunions qui ont permis d'harmoniser les objectifs d'information, de sensibilisation au milieu et de protection du site.

Ce projet devrait aboutir pour la fin de l'année car le financement est acquis, mais, pour des raisons budgétaires, le Conservatoire du Littoral a dû remplacer le corten par un matériau moins cher et réduire le nombre de stations initialement prévues aux 4 stations communes avec le parcours des peintres.

Le 10 Mai, Jean-Philippe Lacoste, délégué du Rivage pour la Normandie au Conservatoire du Littoral (CdL), nous a reçus afin de faire un tour d'horizon.

Sur la commune de Jullouville, le Conservatoire du Littoral a pu acheter la mare de Bouillon grâce à une subvention de l'Agence de l'eau mais, compte tenu de sa nette proximité par rapport à la mare, sous condition de démolir la maison des années 30 s'il n'était pas possible de la valoriser pour la gestion du site.

En effet, le risque était grand de problèmes par rapport à la gestion du site. L'autre maison a été conservée. M. Garnier (le propriétaire) avait proposé le terrain du lotissement en mesure compensatoire. Cependant, ses héritiers ont tenu à garder ce terrain, au départ sans envisager de lotissement.

Pour l'ouverture au public, il est prévu d'aménager un sentier périphérique de découverte, un belvédère, et un observatoire dont la position reste à définir (la localisation d'un premier projet de poste d'observation a soulevé une levée de boucliers de la part de riverains).

D'ici là, seules des visites guidées sont envisagées. Nous reviendrons sur ce point l'année prochaine.

Le Maire de Genêts souhaitait envisager la création d'une zone de préemption par le Conservatoire du Littoral dont la stratégie est réévaluée tous les 10 ans afin d'identifier d'éventuels nouveaux secteurs qui pourraient bénéficier de son intervention.

Cependant l'avis du Conseil Municipal était nécessaire. Il a rendu un avis négatif pour deux raisons :

- dans le périmètre d'instruction, il y a un propriétaire qui a toujours en projet de valoriser le terrain en faisant un golf,
- il y a dans le conseil des personnes très opposées à l'achat par le Conservatoire.

M. Lacoste a constaté la méconnaissance des gens, sur les compétences et le fonctionnement du Conservatoire du Littoral (en particulier sur le droit de chasse).

Sur la commune de Champeaux, le Conservatoire du Littoral a acheté un terrain par l'intermédiaire de la SAFER qui lui a transmis l'info (il est prioritaire sur la SAFER en zone de préemption).

A la pointe d'Agon, c'est la fin d'un programme d'amélioration d'accueil du public : fin du stationnement de 400 voitures à la pointe sur le DPM, aménagement d'un parc de stationnement près de la ferme.

Des équipements sanitaires sont nécessaires. Le bâtiment d'un éleveur qui fait pâturer ses moutons sur le domaine maritime doit être déplacé. Des projets de valorisation de la ferme sont étudiés.

Il existe une dynamique sédimentaire importante à la pointe d'Agon qui continue de s'engraisser. Des courriers sont échangés avec la commune car l'achat d'un terrain communal et d'un terrain plus au sud, pour une gestion par le CdL, favoriserait l'ensablement, à condition que la commune interdise la circulation des véhicules.

La pollution accidentelle des eaux littorales est principalement due au réseau d'eaux pluviales, mais la part de pollution due aux moutons est ignorée. Il ne doit plus y avoir de raison de pollution ovine car les moutons sont retirés des herbus 3 semaines avant les grandes marées.

#### **4 -PLU – PLUI :**

Une nouvelle modification simplifiée du PLU de Carolles a été engagée.

Le projet de modification simplifiée porte sur :

o La transformation d'une partie du camping en zone UC pour permettre l'implantation d'une maison d'accueil temporaire.

o La modification de l'article relatif aux obligations en termes d'aires de stationnement afin d'inclure les équipements et bâtiments d'intérêt collectif et les bâtiments publics dans la liste des constructions dispensées de cette obligation ;

o La modification de la rédaction de l'article relatif aux occupations et utilisations des sols soumis à conditions particulières afin d'y inclure les antennes relais ;

o La rectification de la délimitation de la zone UE au Nord du bourg afin de revenir à la version approuvée en 2017 ;

o La figuration sur le plan de zonage l'EBC situé en zone NL au Nord de la commune.

Cette révision, qui n'appelle pas d'observations de notre part sera assurée par la communauté de communes GTM. Le dossier de présentation a été mis à la disposition du public jusqu'au 14 Aout et un registre disponible en mairie pour recueillir les observations.

Par ailleurs, GTM a entrepris l'établissement du PLUI. Nous avons pris contact afin d'être informés et associés à son élaboration.

## 5 - Loi Littoral et Loi ELAN :

La loi Littoral est toujours l'objet de nombreuses attaques, en particulier récemment avec la loi « ELAN ». Cette loi avait pour vocation de traiter du Logement et de l'Aménagement Numérique. Nos parlementaires l'ont pourtant utilisée pour ouvrir la possibilité de construire sur des terrains enclavés de hameaux (au sens de la loi littoral).

Cet assouplissement est heureusement soumis à plusieurs conditions impératives qui en restreignent l'utilisation. En particulier, lors du premier dossier présenté à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) celle-ci a souligné la nécessité d'une bonne insertion paysagère.

## 6 - EVOLUTION DU LITTORAL :

**AVAP** (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) :

Nous avons participé l'année dernière à des réunions sur la mise en place d'une AVAP concernant les communes de Carolles, Jullouville, Saint-Pair-sur-Mer et Granville et qui devait être une servitude d'utilité publique, annexée aux différents PLU. Une nouvelle réunion aurait dû avoir lieu en Octobre 2018.

Il semble qu'elle ait été annulée.

Depuis plus de nouvelles, l'AVAP semble avoir été abandonnée. Quel budget perdu ?

Mr Sevin nous précise que des difficultés sont apparues avec le bureau d'étude.

### **Notre littoral pour demain**

Nous avons également participé l'année dernière à une réunion d'information et de concertation relative à « l'évolution du littoral ouest Cotentin » (de Flamanville à Granville). Cette réunion a eu lieu dans le cadre d'une étude commandée par le Pays de Coutances, la Communauté d'Agglomération du Cotentin ainsi que la CC Granville Terre et Mer.

Cette année nous avons participé à deux nouvelles réunions (Octobre 2018, Mars 2019) pour faire avancer la prise de conscience et la recherche de solutions face au risque de submersion marine. A suivre.

## 7 - Vigilance sur l'autoroute de l'eau :

La faiblesse des précipitations a entraîné une baisse importante des débits des cours d'eau et en particulier le Thar et la Braize dans lesquels sont puisées les ressources utilisées par les deux usines d'eau potable du SMPGA pour alimenter le Granvillais et l'Avranchin.

À ce propos nous rappelons l'attitude que nous avons exprimée à l'égard de la gestion du SMPGA depuis l'origine de son projet :

1 °) Notre totale adhésion à une gestion conjointe de ces deux ressources dans un double but :

- Améliorer la sécurisation de l'alimentation des deux zones de consommation.
- Maintenir le débit minimum légal dans ces cours d'eau pour ne pas porter atteinte à l'équilibre biologique qui est susceptible d'être détérioré en période de sécheresse.

2 °) Notre mise en garde, adressée au SMPGA et aux élus, qui souligne que la gestion de l'eau potable sur la zone desservie par le SMPGA (et plus généralement sur le sud Manche), doit rester très vigilante.

**Nous attirons l'attention sur les besoins excessifs qui risqueraient d'apparaître en été si les projets d'urbanismes continuaient d'être conçus sans tenir compte de la ressource en eau qui, quel que soit le mode de gestion, restera limitée en période estivale.**

## 8 – Points divers

Nous avons décidé d'adhérer au CREPAN et de ne plus adhérer au GRAPE Normandie.

L'association a organisé, le 20 juin à Granville, une conférence sur « le réensablement de la Baie du Mont-Saint-Michel, état des lieux en 2019 », avec 4 autres associations (l'AGEB, Les Amis d'Hacqueville, l'association Vivre et Vieillir dans son Village, et la Société d'archéologie). Cette conférence a été présentée par Patrick Bouland, Président de l'AGEB, devant plus de 80 personnes et a été suivie d'un échange.

### *Le Lude en fête*

Nous avons participé avec 8 autres associations carollaises à l'organisation le 24 Août dernier du « Lude en Fête ».

Promenade dans la vallée du Lude assurée par Y. L'Hostis, pétanque, jeux, barbecue et concert gratuit le soir. Vous avez été nombreux à y participer et nous vous y espérons plus nombreux encore l'année prochaine.

### **Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.**

La séance est levée à 19 h 00. Les présents sont conviés à prendre le verre de l'amitié.

Le président  
Laurent Toury



La secrétaire  
Marie-Reine Castel



Le bureau est reconduit sans changement :

**Président** : Laurent TOURY,  
**Vice-président** : Patrick DACHEUX,  
**Secrétaire** : Marie-Reine CASTEL,  
**Secrétaire adjoint** : Jean-Claude dit Yann L'HOSTIS,  
**Trésorier** : Marc BOUL,  
**Trésorière adjointe** : Marie-Reine CASTEL.  
**Chargée de communication** : Anna JEGLOT